



*Le Lundi 27 Mars 2017 à 18h45*

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à	A b s e n t	E x c u s é
BÉLUS	DUFAU DANIEL	X				
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	X				
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	X				
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	X				
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	X				
HABAS	DUPRE HENRIETTE	X				
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	X				
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	X				
LABATUT	DUPONT BERNARD					X
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES					X
MIMBASTE	LESCLAUZES MICHEL			PAYEN G		X
MIMBASTE	PAYEN GERARD	X				
MISSON	MAGESCAS BERNARD			LESCOUTE J-M		X
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	X				
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	X				
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	X				
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER		FORTASSIER C			
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	X				
PEY	DUCAMP ROLAND	X				
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELE	X				
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL	X				
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE	X				
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER			DUPONT BEAUVAIS I.		X
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE	X				
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL		BRETHOUS V.			
POUILLON	DESCAZEUX HENRI	X				
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	X				
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	X				
POUILLON	VILHEM PATRICK	X				
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY	X				
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZAUX SOPHIE	X				
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE			GUILLOT T.		X
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY	X				
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRES MARIE-MADELEINE	X				
TILH	DARRASPEN JEAN					X
Secrétaire de séance			BACHERE Robert			

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 11 février 2017

Monsieur le Président soumet au vote des conseillers communautaires le compte rendu du conseil précédent. Madame Valérie Brethous ne participe pas au vote n'étant pas présente lors de ce conseil. Le compte rendu du 11 février 2017 est **approuvé à l'unanimité**.

## **2. Vote des comptes administratifs Orthe et Pouillon, budget principal, budget annexe multiple rural, budget annexe office de tourisme, budget annexe action économique affectation de résultats et comptes de gestion 2016**

Suite aux réunions en bureau et à la conférence des maires réunie en commission finances, Mr Serge Lasserre présente les comptes administratifs 2016 et les affectations de résultats pour les budgets annexes multiple rural, action économique et budget principal de la Communauté de communes du Pays d'Orthe. Quelques questions sont posées sur des demandes de précisions pour certains articles budgétaires.

Mr Patrick Vilhem demande comment seront réalisées les attributions de subventions aux associations pour l'année 2017 car certaines sont en attente d'informations. Mr Daverat demande également si une subvention à titre exceptionnel pourrait être attribué à des sportifs pour leur permettre d'assumer des dépenses associées à des déplacements résultant de résultats sportifs (championnat de France ou Régional par ex).

Mr le Président répond que pour l'année 2017 les subventions seront attribuées sur chaque territoire comme elles l'étaient auparavant à savoir :

Pour le Pays d'Orthe :

- clubs sportifs uniques sur le territoire ayant une école de sport (subvention fonction du nombre d'enfants concernées et d'actions relatives à l'intégration du handicap)
- organisation de manifestations sportives d'envergure au moins départementales
- aux évènements culturels d'intérêt communautaire mettant en valeur le patrimoine du territoire ou permettant un accès diversifié à la culture

Pour les Arrigans :

- subvention à toute association du territoire ou intervenant sur le territoire pour une manifestation exceptionnelle d'intérêt communautaire

Il est toujours possible également d'examiner toute autre demande de subvention à titre exceptionnel dans le cadre de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Mr le Jean-Marc Lescoute soumet au vote ces comptes administratifs 2016 et leur affectation de résultat.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr Robert Bacheré, Président du conseil d'exploitation de l'office de tourisme, présente les comptes administratifs 2016 et les affectations de résultats pour le budget annexe Office de tourisme.

Mr le Jean-Marc Lescoute soumet au vote ce compte administratif 2016 et l'affectation de résultat.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr le Jean-Marc Lescoute présente le compte administratif 2016 et l'affectation des résultats de la Communauté de communes de Pouillon.

Mr Serge Lasserre soumet au vote ce compte administratif 2016 et l'affectation de résultat.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr Serge Lasserre présente ensuite les comptes de gestion 2016 de Madame le trésorier municipal pour l'ensemble des budgets présentés et propose de les valider

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Vote des comptes administratifs CIAS Orthe budget annexe portage de repas, budget annexe petite enfance, budget annexe service aide à la personne et CIAS Pouillon, affectation de résultats et comptes de gestion 2016**

Suite aux réunions en bureau et à la conférence des maires réunie en commission finances, Mr Serge Lasserre présente les comptes administratifs 2016 et les affectations de résultats pour les budgets annexes portage de repas, petite enfance, service d'aide à la personne et budget principal du CIAS du Pays d'Orthe. Quelques questions sont posées sur des demandes de précisions pour certains articles budgétaires.

Mr le Jean-Marc Lescoute soumet au vote ces comptes administratifs 2016 et leur affectation de résultat.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr le Jean-Marc Lescoute présente le compte administratif 2016 et l'affectation des résultats du CIAS de la Communauté de communes de Pouillon.

Mr Serge Lasserre soumet au vote ce compte administratif 2016 et l'affectation de résultat.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr Serge Lasserre présente ensuite les comptes de gestion 2016 de Madame le trésorier municipal pour l'ensemble des budgets présentés et propose de les valider.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B)**

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B) dans les 2 mois précédents l'examen du Budget Primitif.

Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et éventuellement pour les exercices suivants. Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a pas lui-même de caractère décisionnel.

Monsieur le Président présente donc les orientations budgétaires 2017 organisées autour des directions suivantes :

- Le contexte de la préparation du budget primitif 2017
- Les principales orientations pour le budget primitif 2017

Suite à la présentation du document, un débat s'installe.

Pour ce qui concerne la progression des taux d'imposition dans les années qui viennent notamment pour les habitants du Pays d'Orthe, Mme Isabelle Dupont-Beauvais mentionne qu'elle espère que ces informations seront transmises aux habitants car l'ensemble des autres collectivités ont aussi augmenté leur taux (communes, région) et certains ménages vont donc subir ces augmentations. Monsieur le Président mentionne qu'effectivement ces augmentations existent mais qu'il a été décidé d'aller sur des lissages de 12 années pour que cette augmentation soit la plus soutenable possible.

Mr Michel Daverat évoque à nouveau la problématique du coût de traitement des ordures ménagères et des choix de gestion opérés par le syndicat mixte. Il évoque notamment le choix de la redevance associée à une collecte individuelle qui permet d'individualiser le paiement de chaque ménage à la réalité de sa consommation.

Mr Thierry Guillot, vice-président du SITCOM, évoque la difficulté de gestion de la collecte en milieu rural notamment depuis le traitement des points noirs des arrêts en termes de sécurité. Pour ce qui concerne l'individualisation du ramassage, les expériences sont diverses. L'augmentation du prix est liée au traitement des déchets et aux investissements dans une usine moderne et adaptée (qui permettra

d'ailleurs de vendre de l'électricité qui viendra diminuer le prix du traitement des déchets) pas à la collecte.

Mme Isabelle Dupont-Beauvais mentionne les conséquences sur les finances des usagers pour un service qui ne semble pas assez approprié.

Mr Jean Raymond Marquier mentionne que chaque commune est représentée au sein des syndicats et que donc chacun peut faire entendre son avis sur les choix opérés par ces structures.

Mr Francis Lahillade, membre du bureau du SITCOM, mentionne que le SITCOM est prêt à venir rencontrer les conseillers communautaires pour réexpliquer le fonctionnement et les choix opérés en matière de traitement des déchets.

Mr le Président note cette proposition et prendra contact avec le SITCOM pour organiser cette rencontre.

### **Les orientations budgétaires 2017 sont validées à l'unanimité.**

## **5. Désignation des membres de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Lors du conseil communautaire du 24 janvier 2017, le Conseil Communautaire a validé le mode de désignation des membres de la commission par la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par le Maire de la Commune.

### **Adopté à l'unanimité.**

<b>Commune</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
BELUS	DUFAU Daniel	LAFOND Bernard
CAGNOTTE	BACHERE Robert	RIGABER Gérard
CAUNEILLE	DAMIANI Christian	MENDES Christelle
ESTIBEAUX	BEROT Danièle	LABORDE Philippe
GAAS	PORTE-PETIT Philippe	CAZENAVE Isabelle
HABAS	LATASTE Jean François	CAZAUX Jean-Claude
HASTINGUES	DUCARRE Pierre	LAFOND Sylvie
LABATUT	GASSIE Jean-Yves	DUPONT Bernard
MIMBASTE	LESCLAUZE Michel	PAYEN Gérard
MISSON	MAGESCAS Bernard	SAGET Marie Hélène
MOUSCARDES	GOMEZ Véronique	DIZABEAU Jean
OYREGAVE	LASSERRE Serge	PEYRELONGUE Jean-Louis
ORIST	LAFITTE André	MAMOSER Gisèle
ORTHEVIELLE	MOUSTIE Didier	FORTASSIER Christian
OSSAGES	MARCOS Frédéric	CALOONE Thierry
PEY	DUCAMP Roland	TOLLIS Christophe
PEYREHORADE	LAFITTE Philippe	LADEUIX Daniel
PORT DE LANNE	CAPIN Michel	BRETHOUS Valérie
POUILLON	VILHEM Patrick	TASTET Corinne
ST CRICQ DU GAVE	BAUBION-BROYE Guy	ETCHEBERTS Thierry
ST ETIENNE D'ORTHE	DISCAZAUX Sophie	DARTIGUEMALLE Valérie
SAINT LON LES MINES	LARRODE Roger	GUILLOT Thierry
SORDE L'ABBAYE	BONNET Alain	POUY Gilbert
TILH	DARRASPEN Jean	CAMPAGNE-IBARCQ Bernadette

## **6. Séjours été Centre de Loisirs – Validation des séjours et tarifs**

Il est présente au Conseil communautaire les deux séjours été 2017 proposés en partenariat avec les Francas des Landes.

Le premier séjour s'intitule « Sur la Route des Volcans » en Auvergne. Il est prévu du 17 au 23 Juillet 2017. Ce programme est proposé sur la base de 14 enfants âgés de 11 à 15 ans, pour un prix de départ de 441 €.

Le deuxième séjour s'intitule « Au fil de l'eau » en Charente-Maritime. Il est prévu du 31 juillet au 6 août 2017. Ce programme est proposé sur la base de 14 enfants âgés de 11 à 15 ans, pour un prix de départ de 423 €.

Il est rappelé que la Communauté de communes donne une participation aux familles à hauteur de 10% du montant du séjour, et que le prix pour chaque famille dépend des différentes aides et des quotients familiaux selon le détail ci-annexé. Cela représente donc une enveloppe maximale de 1100 euros pour la Communauté de communes.

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. Renouvellement licence organisateur de spectacles et désignation du titulaire**

Monsieur Le Président expose la nécessité pour la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans de solliciter à nouveau auprès des autorités de l'Etat une licence entrepreneur de spectacles vivants pour l'organisation de manifestations à caractère culturel organisées par la Communauté de communes. Il propose comme titulaire Mr Frédéric Marcos (réfèrent élu à la culture ).

Il est donc proposé d'approuver la demande de renouvellement de licence d'entrepreneur de spectacles vivants à compter de l'année 2017 et d'autoriser Mr le président à désigner le titulaire de la licence pour le compte de la Communauté de communes.

**Adopté à l'unanimité**

## **8. CIAS : Remboursement exceptionnel congés payés agent retraité**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'une aide à domicile en accident de travail depuis le 19/10/2016, ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2017, n'a pu prendre la totalité de ces congés annuels.

Il est donc proposé de payer ces congés non pris sur la base de son indice de rémunération (indice majoré 390) selon le détail ci-dessous :

- Congés 2016 : 5 jours soit 32 h 71
- Congés 2017 : 4.5 jours soit 29 h 12

Soit un total de 61 h 83 x 12.05 € = 745.05 € brut

**Adopté à l'unanimité**

## **9. CIAS : Convention cadre de mise à disposition du personnel entre le CIAS et les Communes pour les interventions d'aides à domicile**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des partages de compétence entre le CIAS et les CCAS, les CCAS ou les communes (qui ont supprimé leur CCAS) ont toujours une compétence sociale générale. Dans ce contexte, certains CCAS ou communes octroient à leurs habitants des heures d'aide-ménagère notamment dans le cadre de sortie d'hospitalisation ou de retour de maternité voire dans l'attente de prise en charge financée.

Le CIAS peut mettre à leur disposition les moyens humains pour assurer ces actions via une convention cadre de mise à disposition d'agent social, salarié du CIAS.

Cette mise à disposition se fait ensuite, au cas par cas, à chaque besoin et suivant le nombre d'heures accordé par le CCAS.

Le principe proposé est une facturation au coût moyen d'un agent (salaire brut et charges patronales) valorisé des frais de déplacements dans le cas d'agent intervenant hors de leur résidence administrative. Cette convention avait fait l'objet d'une délibération en date du 23 février 2006 par le CIAS du Pays d'Orthe. Elle avait été signée par les 15 CCAS. Or depuis la loi Notre, certaines communes de moins de 1500 habitants ont dissous leur CCAS,

Il est donc proposé permettre un conventionnement directement avec les communes. Ce dispositif pourrait également être étendu aux communes du territoire des Arrigans qui le souhaiteraient.

Il est donc proposé au conseil communautaire, pour le compte du CIAS, d'approuver la convention-cadre mettant en place les principes de mise à disposition du personnel et d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention avec chaque CCAS ou commune qui le souhaitera. Il est proposé ensuite au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer chaque convention particulière liée à une mission spécifique avec le Président du CCAS ou le Maire concerné.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **10. CIAS : Convention à titre gratuit avec le CDG des Landes : accompagnement psychologique des référents de secteur du service d'aide à la personne**

Le Centre de Gestion des Landes propose une convention à titre gratuit d'accompagnement psychologique des référents de secteur du service d'aide à la personne. Il est proposé de valider ce projet de convention et d'autoriser Mr le Président à la signer.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **11. CIAS : Convention UNADEV pour financement intervention aide à domicile**

Mr le Président informe le Conseil Communautaire que dans l'objectif de fournir une meilleure réponse aux demandes et besoins du public en matière de services à la personne, le CIAS de Pouillon et l'Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels (UNADEV) décident de coopérer et d'agir en complémentarité pour mieux répondre aux besoins de soutien à domicile des personnes.

Ainsi l'UNADEV orientera vers le CIAS les personnes dont la réponse aux besoins à domicile peut être apportée par le CIAS tant dans le domaine de l'aide à la vie quotidienne que dans le cadre de services complémentaires comme l'aide à la mobilité, la livraison de repas, le petit bricolage....

Le CIAS proposera à ses bénéficiaires concernés par cet handicap l'aide de l'UNADEV afin qu'une partie de la prestation que fournit le CIAS puisse être prise en charge par l'UNADEV. Le tarif qui sera appliqué sera celui des mutuelles soit 22,20 euros/heure.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **12. Autorisation de recrutement de non titulaires pour besoins saisonniers – accroissement temporaire d'activités et remplacement dans le cadre des articles 3 et 3-1 – Communauté de Communes et CIAS -**

M. le Président indique aux membres du Conseil Communautaire qu'en application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité ou pour remplacer temporairement sur des emplois permanents des fonctionnaires ou agents contractuels autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé annuel, maladie, maternité, parental, .....

Il est donc proposé de valider pour la Communauté de communes la possibilité de recruter si nécessaire sur la base de l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Les recrutements seront ensuite réalisés par le Président au titre des délégations de compétences qui sont les siennes.

Mme Isabelle Dupont-Beauvais demande pour quel type d'emploi cela est nécessaire. Mr le Président liste, sans que cela soit exhaustif, les emplois de remplacement d'agents en arrêt notamment sur l'aide à

domicile, les surveillants de baignade, les saisonniers pour l'office de tourisme ou l'abbaye, les animateurs du centre de loisirs.

### Adopté à l'unanimité

#### 13. Actualisation demande subvention DETR FSIL – crèche intercommunale de Pouillon

Dans le cadre du dossier de demande de subvention liée à la construction de la crèche intercommunale à Pouillon. Les services de l'Etat ont demandé à actualiser les dossiers de demande de subvention pour :

- Tenir compte du fonds de solidarité à l'investissement local (FSIL) qui pourrait être sollicité en 2017
- Tenir compte du montant définitif des travaux suite à l'attribution des marchés publics de travaux lors du dernier conseil communautaire

Il est donc proposé de valider les éléments suivants :

#### - FSIL 2017

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL gros œuvre aménagement ext</b>			
Dépense total HT prévisionnelle		<b>713 661 € HT</b>	
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses € ht	Taux	Montant de la subvention demandées
FSIL 2017	713 661 € HT	56%	400 000
Département des Landes			19 315
CAF			151 500
<b>Sous-total</b>			<b>570 815</b>
Fonds propres			142 846
Emprunts			
<b>Sous-total</b>			<b>142 846</b>
<b>Total général du plan de financement</b>			<b>713 661</b>

#### - DETR 2017

<b>DETR 2017 - AMENAGEMENTS INTERIEURS</b>			
Dépense total HT prévisionnelle		<b>672 173 € HT</b>	
Aides demandées			
Intitulé des aides sollicitées	Dépenses € ht	Taux	Montant de la subvention demandées
DETR 2017	672 173 € HT	33%	221 817
Département des Landes			20 645
CAF			295 276
<b>Sous-total</b>			<b>537 738</b>
Fonds propres			134 435
Emprunts			
<b>Sous-total</b>			<b>134 435</b>
<b>Total général du plan de financement</b>			<b>672 173</b>

Adopté à l'unanimité

## 14. Protocole d'accord travaux autoroutiers

Lors de l'été 2016, le Président de la République a annoncé son souhait de voir mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un nouveau plan d'investissement autoroutier. Dans ce cadre, les conseils départementaux des Landes, des Pyrénées Atlantiques et l'Etat se sont mis d'accord pour voir réalisé le demi-diffuseur de Carresse Cassaber-Trompette, au niveau de la section Orthez-Peyrehorade de l'autoroute A64, concédée à la société VINCI autoroutes (réseau ASF) pour une évaluation indicative de 16,9 M€ ainsi que les deux demi-diffuseurs complémentaires BARO/RD817 et BARO/RD19, au niveau de la section Pau-Tarbes de l'autoroute A641, concédée à la société VINCI autoroutes (réseau ASF) pour une évaluation indicative de 6,8 M€.

Un travail avec les collectivités concernées a été lancé pour établir le plan de financement de cette opération.

A ce titre, les élus de la Communauté de communes du Pays d'Orthe ont validé en fin d'année le principe d'une intervention de l'EPCI afin de résorber les points noirs de circulation des poids lourds qui empoisonnent la vie des habitants du Pays d'Orthe particulièrement ceux de Sorde l'Abbaye et Peyrehorade depuis de nombreuses années.

2 protocoles d'accord sont en cours de finalisation pour poser le montant des engagements financiers de chacun et les échéanciers de versement.

### 1. Protocole d'accord relatif au financement du demi-diffuseur de Carresse Cassaber-Trompette sur l'autoroute A64 concédée à la société VINCI autoroutes (réseau ASF) – 16,9 M€

Les parties prenantes :

- Le Conseil départemental des Landes pour 4,7 M€ hors taxe
- Le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques pour 2 M€ hors taxe
- La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour 0,25 M€ hors taxe
- La communauté de communes du Béarn des Gaves pour 0,5 M€ hors taxe
- Partenaires privés donnant lieu à convention distincte : pour 1 M€ hors taxe

L'Etat s'engage à assurer le financement complémentaire de cette opération (8,45 M€) via la conclusion, avant le 1<sup>er</sup> octobre 2017, d'un avenant à la convention de concession qui lie l'Etat à la société VINCI autoroutes (réseau ASF), au titre du plan d'investissement autoroutier, sous réserve de l'approbation de cet avenant par le Conseil d'Etat.

L'échéancier prévisionnel de paiement :

- 3,5% en 2018
- 4,5% en 2019
- 10% en 2020
- 72% en 2021
- 10% en 2022

### 2. Protocole d'accord relatif au financement des 2 demi-diffuseurs complémentaire BARO/RD19 et BARO/RD817 sur l'autoroute A641 concédée à la société VINCI autoroutes (réseau ASF) – 6,8 M€

- Le Conseil départemental des Landes pour 0,6 M€ hors taxe
- Le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques pour 0,5 M€ hors taxe
- La Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans pour 0,25 M€ hors taxe
- La communauté d'agglomération du Pays pour 0,35 M€ hors taxe

Le Conseil départemental des Landes, le Conseil départemental des Pyrénées atlantiques et la Communauté d'agglomération du Pays Basque s'engagent par ailleurs à signer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 une convention de financement avec la société VINCI autoroutes (réseau ASF) venant préciser les modalités de versement à cette société des participations financières précisées plus haut. L'échéancier prévisionnel de versement des montants précités s'établit comme suit :



- 5% en 2019
- 5% en 2020
- 10% en 2021
- 70) en 2022
- 10% en 2023

Ces échéanciers sont donnés à titre indicatif et seront adaptés en fonction du calendrier effectif des travaux. Il est précisé que les prises en charges financières des collectivités territoriales revêtent le caractère de subventions d'investissement, et ne sont donc pas soumises à la TVA.

Pour la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans cela représenterait donc un montant total de 500 000 euros réparti sur les deux ouvrages.

Mr Vilhem s'interroge sur la compétence de la Communauté de communes concernant ce projet.

Mr le Président répond qu'au titre de l'aménagement du territoire la Communauté de communes est compétente.

Mr Vilhem souhaite que, dans ce cadre, soit examinée la situation des investissements des communes notamment des gymnases pour les collégiens portés seulement par les communes qui accueillent les collèves.

Mme Dupont-Beauvais demande la date de démarrage des travaux.

Mr le Président ne souhaite pas s'avancer sur ce point mais ira chercher des informations afin d'apporter des éclairages le plus rapidement possible sur ces éléments.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **3. Arrêt du projet du PLU – Commune de Hastinges**

Mr Le Président informe que la commune d'Hastinges est en cours d'élaboration de son PLU communal. Cette étude arrive à son terme. Conformément au code de l'urbanisme et suite au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité, il appartient au Conseil Communautaire d'arrêter le projet de PLU de la commune d'Hastinges par un vote. A la suite de ce vote, une phase de procédure s'engagera avec la consultation des Personnes Publiques Associées et l'enquête Publique.

En parallèle de l'arrêté projet du PLU, le Conseil Communautaire doit tirer le bilan de la concertation qui a été mise en place avec les habitants (Réunion publique, ...) et les principales remarques qui en sont ressorties.

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4. Modification simplifiée du PLU de la Commune de Pouillon**

Mr Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à la demande de M. le Maire de Pouillon, il souhaite lancer la modification simplifiée du PLU de la commune de Pouillon afin de corriger une règle en matière de stationnement qui risque d'être bloquante pour un projet futur.

Une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire afin de fixer les modalités de concertation avec les habitants et notamment la mise à disposition d'un registre pendant 1 mois en Mairie et au siège de la Communauté de Communes.

Mr Jean Raymond Marquier demande pourquoi il faut passer par une modification de PLU alors que le PLU de Pouillon va être adopté en fin d'année.

Mr Vilhem précise que l'instruction du permis de construire doit se faire sur une règle existante dans le PLU en place au moment du dépôt du permis de construire. La modification est donc nécessaire.

### **Adopté à 27 voix pour et 1 contre.**

#### **5. Fonds de concours - Commune de Pouillon – Salle de motricité et aménagement extérieur goudronné**

Dans le cadre des projets d'intérêt communautaire, les élus de la Communauté de communes de Pouillon avait lors du conseil communautaire du 11 avril 2015 validé le principe d'un financement des travaux de construction de la salle de motricité par la Commune de Pouillon compte tenu de l'utilisation de ces locaux mis à disposition gratuitement par la commune pour les activités du centre de loisirs lors des vacances estivales.

A ce titre, il avait été posé le principe d'un financement à hauteur de 10% du montant hors taxe des travaux et horaires associés à ce local.

La commune de Pouillon a fourni les éléments. Le montant est de 105 622,18 euros HT pour les travaux et 22 234,53 euros HT pour les honoraires (maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôles) soit un montant total de 127 856,71 euros HT.

Il est donc proposé de verser un fonds de concours de 12 786 euros pour cette opération.

Sur ce début d'année 2017, la Commune de Pouillon a également sollicité un fonds de concours pour le goudronnage des espaces devant l'école maternelle au titre de l'utilisation de ceux-ci par le Centre de loisirs pour un montant de 21 401 euros HT. Mr le Président propose d'adopter le principe de 10% de versement sur cet aménagement goudronné soit 2140 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

## **6. Lieu du prochain conseil communautaire**

Il est proposé de fixer le lieu du prochain conseil communautaire à l'antenne communautaire de Misson, salle des conseillers. **Adopté à l'unanimité.**

Mme Monique Trilles sollicite le Président concernant le courrier envoyé par Mr le Maire de Peyrehorade concernant la réflexion à mener sur l'accueil des saisonniers du kiwi pour la prochaine saison.

Mr le Président lui indique que le travail est en cours de réflexion mais qu'il souhaite avancer sur le dossier avant de présenter des éléments concrets. Il indique qu'il a rendez-vous avec le sous-préfet et des représentants de la MSA le mercredi 5 avril.

La séance est levée à 22h15